



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 1/2012 DATE : **Vendredi 16 mars 2012**
LIEU : **Salle du Parlement, Delémont**
HEURE : **10h00 – 12h05**

Entité		Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X	
	ENV	Fernex	Jean		X
	ENV	Bapst	André		X
Expert RCJU		Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael		X
		Aeby	Anton		X
		Luttenbacher	Rémi	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
		Kurc	Damien	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Beuret	Jean-Pierre	X	
		Girardin	Marie-Josée	X	
Commune de Beurnevésin		André-Fridez	Claude		X
		Zbinden	Daniel		X
Office fédéral de l'environnement		Wenger	Christoph		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		X
	DREAL	Gardès	Aurélie		X
	DREAL	Recchia	Elodie		X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SIDPC90	Godfroy	Gilles		X
	SIDPC90	Lardier	Nicolas		X
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie		X
	CG90	Richert	Jean		X
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu		X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel		X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Camier	Yves		x
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	x	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x
Invité	Ribeaud	José	x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Un petit échange qui a précédé la séance a fait apparaître que la salle du Parlement n'est pas idéale pour siéger (disposition assemblée/intervenants; bruit de la ventilation). Un changement de lieu pourrait être envisagé.

R. Longet salue particulièrement M. José Ribeaud qui participe à la séance de ce jour pour renouer ses contacts avec les membres de la CIS. M. Ribeaud poursuit actuellement son projet de livre qui commence à prendre corps.

Modifications dans la composition de la CIS:

R. Longet fait part des informations suivantes:

- Commune de Bonfol: Suite à la démission de M. Pascal Girardin du Conseil communal, la Commune sera désormais représentée par Mme Marie-Josée Girardin de Courtételle. R. Longet souhaite la bienvenue à Mme Girardin.
- Canton du Jura: M. François Schaffter prend le statut de membre titulaire, M. André Bapst devient quant à lui membre suppléant.

Par ailleurs, R. Longet fait part des excuses de Mme I. Chevalley et transmet les remerciements de cette dernière aux membres de la CIS pour la carte de félicitation adressée lors de son élection au Parlement fédéral.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2011 est adopté sans modification.

M. J. Ribeaud fait part de l'état actuel de son projet de livre. Il rappelle son souhait d'accéder aux procès-verbaux du Conseil communal de Bonfol de l'époque des années 1960–1975 pour comprendre et retracer objectivement, sans porter l'anathème sur quiconque, la genèse de la DIB. Pour ce faire, il a contacté l'autorité communale par écrit. Après avoir pris renseignement auprès de différentes instances cantonales, la Commune n'a pas autorisé M. Ribeaud à consulter les procès-verbaux concernés compte tenu du fait que "la plupart des personnes ayant joué un rôle dans le dossier de la DIB vivent encore et que ce dossier n'est pas encore clos". Selon la loi sur l'archivage (RSJU 441.21), l'accès pourrait seulement être donné après 30 ans à compter de la fermeture du dossier et dix ans après le décès de la personne concernée pour autant qu'aucun intérêt public ou privé ne s'y oppose. J. Ribeaud a accepté la réponse de la Commune.

M. Ribeaud informe l'assemblée qu'il sera dans la région de l'Ajoie et de Pfetterhouse du 25 mai à début juin 2012. Ayant l'impression que les jurassiens sont mal sensibilisés à la manière dont les communes limitrophes peuvent être concernées par les impacts de la DIB, il souhaite dans son livre mettre un accent sur les communes françaises. Il aura des contacts bilatéraux avec les représentants de ces dernières après la séance de ce jour. De son côté, il est à disposition pour tout complément d'information.

Revenant sur la demande de M. Ribeaud d'accéder aux archives de la Commune de Bonfol et disposant lui-même de telles archives, M. Forter invite J. Ribeaud à venir consulter les archives en question chez lui.

R. Longet propose que F. Schaffter évoque en bilatéral avec J. Ribeaud l'avis juridique du Canton sur lequel la commune de Bonfol s'est appuyé pour refuser l'accès à ses archives. R. Longet considère le délai de 10 ans après le décès des personnes concernées comme une période très longue. A ses yeux, il paraît absurde de protéger des documents qui circulent déjà. R. Longet se prononce en faveur d'une transparence sur les dossiers. Les historiens doivent pouvoir faire leur travail et, peut-être M. Ribeaud et la commune pourront trouver une entente pour que ce dernier puisse avoir officiellement accès à ces documents. Une telle décision serait également positive pour la commune de Bonfol. Par sa médiatisation, le livre de M. Ribeaud pourrait être une opportunité de renaissance de l'identité communale. L'accès à des documents "officiels" serait dès lors préférable au recours à des sources grises. R. Longet espère que J. Ribeaud trouvera un accord qui lui permettra de travailler en toute transparence.

F. Schaffter indique que la nouvelle loi du Canton sur l'archivage est entrée en vigueur en 2011. Il précise qu'il existe des exceptions pour des recherches historiques, tenant compte qu'il ne faille pas faire état des données personnelles des personnes vivantes. L'autre possibilité serait de faire des copies et de supprimer les noms de personnes.

M. Forter précise encore qu'il a dû donner des garanties qu'il ne publie pas les données reçues. Il réitère son invitation à M. Ribeaud à venir consulter les documents chez lui.

3. Rapport d'activité 2011, comptes 2011

R. Longet rappelle que, par le biais de son rapport d'activité, la CIS fait chaque année une synthèse de ce qui s'est passé au travers de ses séances. Le dispositif en place prévoit qu'après validation par les membres de la CIS, le rapport soit transmis aux autorités suisses et françaises.

R. Longet passe en revue les différents chapitres du rapport lesquels n'appellent pas de commentaires particuliers de la part des personnes présentes. Il remercie bci et le Canton de la relecture et de l'intégration des images.

S'agissant des comptes, il fait état de la somme dépensée qui se monte à env. CHF 50'000 et qui respecte pleinement le budget alloué de CHF 58'000. La liste des membres donne l'état au 31 décembre 2011, la liste actuelle se trouvant sur le site internet de la Commission.

Aucun commentaire n'étant apporté au Rapport d'activité 2011, ce dernier est validé et les comptes acceptés.

4. Budget 2012

R. Longet rappelle qu'il soumet chaque année à bci la demande d'accepter le budget proposé. En 2011, le budget ayant été respecté, R. Longet propose de le reconduire en 2012. A la remarque de M. Lassus relatif

au dépassement de la rubrique des frais de la Commission (déplacements, repas, ...), R. Longet répond que le plafond de l'enveloppe globale n'étant pas dépassé, ce léger dépassement peut être accepté.

Aucune remarque n'étant apporté, le budget 2011 sera reconduit en 2012. Une demande écrite sera adressée à bci Betriebs-AG.

5. Etat d'avancement du projet

bci Betriebs-AG

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement du projet.

S'agissant de la fermeture de la voie ferrée Porrentruy – Delémont (14.7.12 - 5.8.12) et des transports des déchets par camion qui en découleront, M. Lassus souhaite savoir combien de conteneurs pourront être chargés sur un camion. R. Luttenbacher rappelle que les conteneurs sont agréés aussi bien pour le transport par train que par camion; il y a la possibilité de transporter un conteneur par camion sans remorque et deux conteneurs par camion avec remorque. Environ 300 conteneurs devront être transportés, ce qui représente, selon la variante, entre 150 et 300 transports routiers à effectuer durant la période concernée.

J.-R. Frisch prend note dans la présentation de R. Luttenbacher, du rythme de croisière atteint par l'excavation des déchets et de la présence de lixiviats dans la zone d'excavation actuelle. Il demande si le fond de la cuvette va également être excavé et, cas échéant, il souhaite savoir si ce sera fait avant le déplacement de la halle ou après.

R. Luttenbacher rappelle les conditions du début de l'assainissement. L'excavation a commencé côté sud et il y avait au début des possibilités techniques assez faciles pour nettoyer le fond de la décharge des déchets restants avec une pelle mécanique, opération qui a d'ailleurs conduit à l'événement du 7 juillet 2010. S'agissant de l'étape suivante, il faut avoir relativement bien progressé vers le nord avec l'excavation et asséché la zone plus au sud pour pouvoir construire une rampe d'accès afin qu'une pelle télécommandée puisse descendre au fond pour débarrasser les derniers centimètres de déchets. Ensuite, le projet prévoit d'échantillonner l'argile en faisant des forages dans l'encaissant pour déterminer la profondeur de la couche contaminée à décapier. Pour l'instant, il n'existe que des calculs théoriques et des extrapolations d'essais de laboratoire pour estimer la couche à excaver. Une fois les forages réalisés et les analyses des carottes faites, on pourra déterminer la profondeur d'excavation et procéder à l'excavation de l'argile contaminée avec une pelle mécanique.

J.-R. Frisch demande quel est le risque que le lixiviat se répande et si une barrière sera mise en place.

R. Luttenbacher répond que, par le biais d'une pompe équipée d'un flotteur et mise en place dans un point bas, les lixiviats accumulés sont actuellement régulièrement pompés vers une citerne située à l'extérieur. Les eaux sont ensuite évacuées vers la STEP de la DIB ou transportées vers une station d'épuration industrielle dans la région bâloise. L'eau captée vient du corps de la décharge lui-même (zone basse saturée) et de l'environnement (apports latéraux). Le but est d'assécher au maximum pour trois raisons : 1) pour la protection de l'environnement (ce sont principalement les lixiviats chargés de polluants qui présentent un risque pour l'environnement), 2) pour des raisons économiques (chaque tonne d'eau pompée représente une tonne en moins à incinérer) et 3) pour passer à l'étape suivante qui est le décapage de l'encaissant de la décharge. Pour cette dernière phase, il faudra arriver à gérer cette eau contaminée correctement afin d'éviter qu'elle ne recontamine la partie déjà nettoyée. Des pompes seront installées en différents points bas ainsi que des drainages mis en place afin de pomper l'eau ainsi captée vers l'extérieur de la fouille. Si nécessaire, la construction de digues d'argile dans le fond de la décharge évitera une recontamination des surfaces décapées.

R. Longet rappelle que la prochaine séance se déroulera à Bonfol. La Commission en profitera pour visiter le chantier et pour se familiariser avec l'avancement du projet.

R. Longet souhaite savoir si les matières excavées jusqu'à ce jour, en particulier si les mélanges rencontrés, se présentent comme attendu ou si bci rencontre des surprises à ce niveau. R. Luttenbacher répond qu'il n'y a pas vraiment de surprise quant à la nature des déchets. Au début de l'excavation, les déchets étaient plutôt secs alors qu'aujourd'hui l'excavation se situe dans la zone saturée en eau. Un des objectifs est d'arriver à gérer cette situation et d'obtenir une consistance de déchets relativement standardisée en essayant de mélanger des déchets du dessous mouillés avec ceux du dessus plutôt secs. Cela peut se faire à divers niveaux, soit dans le fond de la fouille, soit dans le bac avant le passage au broyeur. Les déchets plus secs sont plus faciles à gérer d'où l'intérêt d'avoir au final des déchets avec une

teneur en eau stable. Le projet prévoit d'ajouter si nécessaire de la sciure aux déchets très mouillés pour absorber d'éventuels liquides libres, mais bci souhaite limiter cela afin de contrôler les coûts d'incinération. Concernant le broyage des déchets, les choses se passent bien. Globalement, la totalité des déchets excavés a pu être traitée de manière correcte jusqu'à présent.

S'agissant de l'état chimique ou physique des déchets, R. Longet demande si des compositions ou des matières imprévues ou inconnues ont été rencontrées.

R. Luttenbacher rappelle que les déchets ne sont pas analysés de manière systématique. En effet, bci n'a pas à faire un tri des déchets en fonction de leur composition chimique. Seuls quelques paramètres intéressants pour l'incinération sont mesurés. Pour ce qui est du transport et de l'étiquetage, les déchets sont classés globalement en déchets spéciaux envoyés en incinération. Parmi les paramètres analysés, les valeurs mesurées sont sans surprise.

Canton

J.-P. Meusy met en évidence les éléments ci-après:

- Fin de phase pilote: En donnant son feu vert en mai 2011 à la reprise des travaux consécutive à l'explosion survenue le 7 juillet 2010, le Canton avait précisé que cette reprise se ferait sous forme de phase pilote pour tester et valider les mesures complémentaires d'exploitation mises en place. 10 mois après la reprise des travaux, le bilan à ce jour est plutôt réjouissant. Cette étape a également permis d'affiner les conditions opératoires demandées par le Canton à bci au niveau sécurité. Des adaptations ont été opérées encore récemment et le Canton a été documenté sur les bilans des deux phases pilotes. Au stade actuel, des évaluations sont encore en cours, mais l'autorisation d'exploiter prévue par la loi sur le travail sera délivrée ces prochaines semaines par le Service cantonal des arts et métiers et du travail (AMT) aux entreprises mandatées par la chimie bâloise. Une information est prévue à ce sujet. Les membres de la CIS en seront informés selon la pratique en place. Pour le Canton, la sécurité est assurée pour que les travaux d'excavation puissent se poursuivre, sans toutefois pouvoir exclure qu'un événement ne se reproduise. Il va de soi que l'ensemble des exigences formulées par les autorités cantonales de même que les recommandations des experts demeurent en vigueur. De même, les programmes de monitoring, environnemental et santé-sécurité au travail, demeurent totalement d'actualité. En gros, l'exploitation sortira de la phase pilote dans les mots, mais dans les faits ceci ne changera pas les conditions d'exploitation actuelles.
- Fermeture des voies CFF: Pour la période concernée et le transport des déchets par la route, le Canton a précisé l'itinéraire routier pris en compte dans l'évaluation du projet d'assainissement. Les déchets seront ainsi acheminés de Bonfol à Delémont via Vendlincourt, Alle, Courgenay (A16). A Delémont, ils seront transvasés sur le rail.

6. Suivi environnemental et social

bci Betriebs-AG

R. Luttenbacher présente la thématique du suivi environnemental et social, en relatant plus en détail les problèmes survenus lors du traitement de l'air à l'occasion de la période de froid extrême (février 2012).

M. Lassus souhaite savoir si au niveau de la sécurité et de l'hygiène du travail des dysfonctionnements ont été constatés. R. Luttenbacher répond que non, les résultats sont satisfaisants.

Se référant aux incidents relatés par R. Luttenbacher, J.-R. Frisch constate que, malgré toutes les mesures prises et les conseils d'experts, un petit incident naturel peut être perturbant. Pour lui, cela veut dire que le risque 0 n'existe pas. Aussi, il se montre interpellé par le fait que les clapets ont été remplacés par des clapets de *meilleure qualité*. Faut-il en déduire que des clapets de qualité inférieure avaient été mis en place pour des raisons d'économie financière?

Pour R. Luttenbacher, il faut toujours savoir se remettre en question et tirer des leçons d'incidents. Sachant que les clapets initialement installés se sont déformés, bci a sommé le constructeur de rechercher des solutions. Il a ainsi proposé des clapets d'un nouveau type qui ne devraient pas se déformer. R. Luttenbacher comprend l'interpellation de J.-R. Frisch, mais relève toutefois le fait que dans l'assainissement de la DIB, l'on travaille la plupart du temps avec des installations prototypes. bci n'a pas utilisé des composants au rabais, mais elle a dû faire confiance au constructeur des installations et à son professionnalisme. La phase pilote devait justement permettre cette phase de test et d'apprentissage « sur le tas ». Les enseignements acquis pendant cette période sont nombreux et utiles. Il ne faut pas être rigide

sur des décisions techniques prises de bonne foi lors de la phase de planification. Si la réalité sur le terrain montre qu'il faut améliorer des choses, bci les améliorera, y compris dans la phase d'exploitation normale à venir.

R. Longet constate que l'on est au fond dans ce qu'on appelle l'amélioration continue. Toutefois, pour des raisons de coûts, il n'est pas possible de construire pour le cas extrême.

J.-L. Walther constate qu'en date du 15 février 2012, il y a eu de nouveau des émissions de polluants dans l'atmosphère comme il y en a eu lors de l'explosion en 2010. Il souhaite savoir si bci a fait des analyses par screening et si la Commission pouvait obtenir les résultats.

R. Luttenbacher répond que les analyses par screening ont été effectuées sur la base du dispositif de surveillance habituel, c'est à dire au niveau de la cheminée à raison de 4 screenings par journée de travail. Les analyses par screening sont combinées avec une mesure de type FID à la cheminée qui donne une bonne indication instantanée de la qualité de l'air traité. Sur la base de ces mesures instantanées, sans connaître les résultats des screenings qui ne sont connues qu'après plusieurs jours, il a été décidé d'arrêter l'installation de traitement ainsi que la ventilation des halles et de procéder au remplacement de certaines pièces. Au niveau du site, des échantillonnages d'air supplémentaires par "active sampling" suivis d'analyses ont été effectuées durant cette journée. Ces analyses n'ont pas révélé d'anomalies.

J.-L. Walther ne souhaite pas que gérer cette exploitation au niveau des screenings. Mais comme déjà indiqué, c'est une nécessité de documenter l'événement. Il est clair qu'au moment précis, il est impossible d'attendre les résultats pour prendre des décisions. M. Walther demande si les résultats de ces screenings sont disponibles.

R. Luttenbacher indique qu'il y a normalement une semaine entre la prise d'échantillons et les résultats. Les résultats des analyses par screening seront édités dans le cadre du RISER du mois de février qui englobera tous les résultats du suivi de la période concernée et qui sera publié sous peu.

M. Forter rebondit sur le suivi d'hygiène du travail. Selon ses informations, les valeurs de benzène trouvées en été 2010 dans les urines des travailleurs du lot B seraient trop élevées. M. Forter se montre étonné de ne pas avoir eu cette information au sein de la CIS. Il souhaite savoir quelles sont les concentrations trouvées en benzène et sur quelle durée, quelles sont les autres substances détectées, quelles sont les mesures qui ont été prises car le benzène est une substance cancérigène. M. Forter souhaite que les résultats d'analyses des urines des personnes concernées soient rendus publics.

N'ayant pas connaissance dans le détail des résultats mentionnés par M. Forter, R. Luttenbacher propose d'aborder ce sujet lors de la prochaine séance de la CIS, éventuellement dans le contexte plus général d'un bilan des 2 phases pilotes. Il redonne toutefois une brève description du processus de suivi mis en place. Les travailleurs sont suivis par un hygiéniste du travail, en l'occurrence Mme Ch. Leuenberger de la société Encoma qui procède régulièrement à des analyses de l'air des halles. Parallèlement, des analyses d'urine et de sang sont effectuées et une évaluation des résultats est faite par le médecin du travail, le Dr. Jeggli. Ces informations sont ensuite transmises à l'hygiéniste cantonal du travail, M. J. Parrat (qui réalise également ses propres campagnes de mesure), et aux spécialistes de la SUVA, en charge au niveau suisse du suivi des travailleurs. Ainsi, c'est un processus itératif qui se déroule, les spécialistes informant bci et les consortiums si la situation est bonne ou si des améliorations sont à apporter. Lors de la dernière séance de la CIS, R. Luttenbacher avait par exemple parlé de la décision de sortir dans la mesure du possible encore plus de collaborateurs de la zone noire pour réduire leur exposition potentielle. Une autre optimisation apportée a été d'injecter de l'air dans les combinaisons des travailleurs afin d'empêcher que de l'air ambiant y pénètre. Sans avoir une connaissance exacte des valeurs dont parle M. Forter, R. Luttenbacher conclut qu'il n'y avait en tout cas, selon les spécialistes de l'hygiène et de la santé du travail, jamais de nécessité de stopper les travaux pour des aspects d'hygiène et de santé au travail. Il y a un processus d'amélioration continue en place, comme c'est le cas dans toute estimation de l'exposition de personnes.

Le temps étant avancé, R. Longet constate que l'horaire que la Commission s'était fixé lors de sa dernière séance (courte séance de 1h30) n'a pas pu être respecté. Le but étant de pouvoir sereinement discuter des questions et réponses, il propose de se le noter pour la prochaine fois et de prolonger en l'occurrence la séance jusqu'à midi. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Canton

Dans la thématique suivi environnemental et social, J.-P. Meusy souhaite revenir en particulier sur la remarque de M. Lassus concernant d'éventuels dysfonctionnements au niveau de la santé et sécurité des travailleurs. Il rappelle qu'un programme de bio monitoring des travailleurs très développé a été mis en

place au début des travaux. Ce dernier a notamment permis d'optimiser certaines mesures de protection et procédures de travail, en particulier dans la halle de préparation. J-P Meusy mentionne que certaines données relatives à la santé des travailleurs ont un caractère privé et que la CIS a déjà eu l'occasion d'entendre le spécialiste cantonal J. Parrat présenter cette thématique. J-P Meusy précise que si une situation anormale mettait la santé des travailleurs en danger, les autorités feraient alors stopper les travaux. J.-P. Meusy propose que M. Parrat intervienne à nouveau lors de la prochaine séance de la CIS afin de donner un éclairage actualisé sur ces questions de santé au travail.

M. Forter affirme qu'il y a eu des anomalies, et des mesures qui ont montré des teneurs trop élevées en benzène dans les urines des travailleurs. Des mesures ont été prises pour aérer les combinaisons des travailleurs. M. Forter pense que la CIS aurait dû le savoir plus tôt. Pour M. Forter, il ne s'agit pas d'un problème de la phase pilote car bci a promis que les travailleurs seraient protégés par les mesures les plus restrictives qui existent. Cela n'est pas fait et c'est la raison pour laquelle les travailleurs auraient trop de substances, de benzène dans leurs urines. M. Forter souhaite avoir les résultats avec toutes les valeurs et toutes les autres substances trouvées.

J.-P. Meusy souhaite également revenir sur les dysfonctionnements de l'installation de traitement de l'air évoqués par bci. Sans revenir sur les considérations techniques rappelées à l'instant, il précise néanmoins que cette situation est qualifiée de problématique par le Canton, et ceci même si à l'évidence il n'y a pas eu de mise en danger de la population. Les analyses menées dans les stations de suivi des immissions d'air n'ont en effet pas permis de faire ressortir d'anomalie à ce niveau. Pour le Canton, la question de l'étendue de l'information dans un tel cas sera évaluée.

S'agissant de la haute surveillance, le Canton poursuit ses campagnes d'analyse. Une campagne de prélèvement "eaux" aura lieu le 21 mars 2012. Une première campagne de surveillance de l'air est également planifiée durant la première moitié 2012.

R. Longet propose d'agender le sujet de l'hygiène au travail à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il demande à R. Luttenbacher s'il a connaissance de ces données qui datent de l'été 2010. Aussi, M. Luttenbacher a parlé des instances à qui les informations relatives au suivi des travailleurs sont transmises. Est-ce que ces instances retransmettent les données à bci avec leurs conclusions? Est-ce que la question de M. Forter pour quelles raisons le sujet n'a pas été discuté au sein de la CIS est encore d'actualité? Est-ce que l'on a remédié à la situation? Pour R. Longet, il y a deux façons de faire: soit d'en parler lors de la prochaine séance, soit fournir des informations par écrit aux membres de la CIS.

R. Luttenbacher répète qu'il ne sait pas d'où M. Forter tient l'information selon laquelle des teneurs en benzène mesurées dans l'urine de certains travailleurs en 2010 auraient été trop élevées. Il explique que dans le domaine de la santé au travail, il existe des valeurs limites reconnues par les spécialistes de la santé au travail, tels que la SUVA et l'hygiéniste du travail du Canton. Selon R. Luttenbacher, il n'y a pas eu de situation dans laquelle l'un des spécialistes a dit que les valeurs étaient intolérables. Cela n'empêche pas de réfléchir entre spécialistes et exploitants à la manière de réduire encore l'exposition des travailleurs, ce qui a été fait durant les deux phases pilotes.

Pour J.-L. Walther, la durée est également importante.

En résumant la situation, R. Longet constate qu'il y a des données qui existent et la Commission souhaite en être informée. Ces données permettront d'apprécier le respect des normes. Il propose de noter la question pour la prochaine séance; tant mieux si, dans l'intervalle, bci peut constituer un dossier avant cette échéance.

J.-P. Meusy indique qu'une Commission Environnement-Sécurité, instaurée par bci Betriebs-AG et à laquelle les autorités cantonales peuvent participer, accompagne étroitement le déroulement des travaux à la DIB. Le bio monitoring en place a été exigé par le Canton; il vaut certainement la peine de le rediscuter au sein de la CIS comme M. Jean Parrat a déjà eu l'occasion de le faire. Toutefois, il est utile de rappeler que certaines données touchant à la sphère des collaborateurs ne peuvent être rendues publiques.

M. Forter réitère son affirmation, à savoir que l'on peut lire dans les rapports de bci que la plus grande sécurité est prise par bci pour protéger les travailleurs. Il y a beaucoup de substances dont les valeurs limites ne sont pas fixées dans la loi. M. Forter aimerait que bci se souvienne de ses promesses.

M. Lassus se montre abasourdi par les propos entendus. S'ils sont avérés, la situation est inquiétante et il faut prendre en compte les risques pour les autres travailleurs et les voisins du site avant de penser à la protection des données mentionnée précédemment.

J-P Meusy rappelle la mise en place d'un programme poussé de bio monitoring, qualifié d'innovateur et inhabituel dans la surveillance de la santé des travailleurs. Il répète que si des anomalies représentant un risque particulier pour les travailleurs avaient été détectées, les travaux auraient été stoppés.

R. Longet pense qu'il n'y aura jamais de communication sur les noms des personnes concernées. Ils peuvent être remplacés par des numéros ou tracés.

M. Lassus demande si les travailleurs dont l'analyse des urines aurait montré des teneurs de benzène élevées avaient continué de travailler. M. Lassus pense que jusqu'à présent, les travaux de la CIS se sont déroulés dans la transparence, mais avec ce qu'il vient d'entendre, il a l'impression que l'on parle d'une transparence à géométrie variable. Il souhaite que la transparence soit de rigueur.

R. Longet relève les choses mises en place pour garantir la transparence, comme p.ex. la publication des RISER par l'exploitant. Au niveau de la surveillance des travailleurs, on est allé au-delà du monitoring habituel. Le Canton assure la haute surveillance. Le bio monitoring est quelque chose qui s'apparente à la haute surveillance, mais qui n'apparaît pas dans les RISER. On se retrouve donc dans du nouveau, dans des choses qui ne se sont pas encore faites. Il ne faut pas parler de choses cachées, mais de choses que l'on peut construire ensemble. A ce jour, il n'est pas prévu de publier les résultats du bio monitoring par des RISER, mais selon R. Longet on pourrait très bien étendre ce système aux résultats relatifs à l'état de santé des travailleurs. Dans le Rapport d'activité 2011 de la CIS, il y a déjà un petit chapitre. R. Longet propose d'en parler la prochaine fois et de l'instituer éventuellement dans le traitement.

7. Présentation / débat autour du film de la CIS: Projets soirées à Pfetterhouse et dans le Canton du Jura

R. Longet rappelle que depuis la dernière séance de la CIS, une présentation du film a eu lieu à Delle le 13 décembre 2011, avec environ 80 participants. Il s'agissait de la première présentation dans la région, après celle de Pully. La soirée a effectivement été bien appréciée et il en résultait un bon feed-back.

Pour présenter le film maintenant dans la région jurassienne (Delémont ou Porrentruy) et à Pfetterhouse, quelques paramètres paraissent indispensables, à savoir une petite équipe composée d'un participant de la chimie bâloise pour répondre aux questions qui dépassent le sujet de Bonfol, d'un représentant du Canton qui puisse parler des procédures, de la surveillance (environnement, population, travailleurs) ainsi que d'un représentant de l'autorité des lieux, éventuellement des réalisateurs, et certainement d'un meneur de la discussion. Sont évidemment invités les représentants de toutes les entités de la CIS.

R. Longet informe que dans le cadre du Festival du film vert qui s'est déroulé du 9 au 18 mars 2012 à Delémont, le film de la CIS a tourné en boucle sur une borne. R. Longet se réjouit de cela, même s'il aurait souhaité que cette présentation en boucle puisse être annoncée officiellement. J.-P. Meusy précise qu'il a établi un pré contact avec les organisateurs de ce festival en leur proposant d'intégrer au programme la projection du film de la CIS et un débat autour de celui-ci. Le programme ayant déjà été arrêté, cette proposition n'a pas eu de suite. Néanmoins, les organisateurs ont ensuite pris l'initiative de faire tourner le film en boucle dans le hall du festival.

Vu le succès rencontré lors de la soirée-débat à Delle, J.-R. Frisch indique que le souhait d'organiser une soirée à Pfetterhouse est intact, d'autant plus que lui-même est convaincu et persuadé du concept.

R. Longet soulève que chaque "organisateur" qui s'intéresse à la présentation du film s'occupe de l'organisation de l'événement. L'organisateur proposera cas échéant des dates aux représentants des entités rappelées par R. Longet. La commission dispose d'un budget qui peut servir à l'organisation de ces soirées. La Commission en décidera elle-même cas échéant. Pour le Canton, R. Longet propose de faire une présentation à Porrentruy ou à Delémont. Un mandataire chargé de l'organisation pourrait éventuellement être désigné pour les deux soirées (Pfetterhouse et Jura). R. Longet laisse le soin à ce mandataire de convoquer les intervenants via un sondage doodle auquel il répondra volontiers.

H. Ecoffey profite de l'occasion pour remercier R. Longet de son écho de la soirée à Delle. Il avait également de son côté des échos favorables.

8. Divers, prochaine séance

Divers

Il n'y a pas de divers si ce n'est le rappel des interviews après la séance qui seront publiés sur le site de la Commission.

La prochaine séance est fixée le **15 juin 2012** à la DIB à Bonfol.

Fin de la séance: 12h05

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind

Annexe: présentation bci Betriebs-AG